178428 - Une méthode innovée pour détecter et de traiter l'atteinte du mauvais œil

question

Je suis originaire du Maroc. Là bas, une coutume issue de la culture dominante veut que la victime du mauvais œil soit soignée comme suit: on amène le malade devant le guérisseur et l'installe sur un siège. Puis une autre personne vient avec une coupe remplie d'eau à la main et elle se tient debout près de la tête du malade. Puis une autre personne vient. Parfois c'est le porteur de la coupe qui se met à tourner au tour du malade en récitant la Liminaire (la première sourate du Coran). Cette personne allume un brin d'allumette et le fait passer devant le visage du malade. Puis on répète le même geste sept fois. A chaque fois, le brin s'éteint et on le jette dans la coupe d'eau. Quand les sept brins se retrouvent dans la coupe, le porteur de celle-ci y introduit ses doigts et remue les brins et attend de voir si des brins descendent vers le fond de la coupe et si d'autres flotteront. Si des brins descendent , cela signifie que le malade est effectivement atteint du mauvais œil. Plus grand est le nombre de brins qui descendent au fond, plus grave et pernicieux est le degré d'atteinte. Ensuite, le malade et son accompagnateur sortent en croyant que la guérison est obtenue. En ce qui me concerne, je n'ajoute aucun crédit à ce procédé car je n'avais jamais entendu parler d'une telle méthode de traitement du mauvais œil. Cette manière de traiter a –t-elle un rapport quelconque avec l'islam? J'espère recevoir un éclaircissement..

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cette manière employée pour diagnostiquer et traiter le mauvais œil est une innovation condamnable qu'il n'est pas permis de pratiquer. Il faut l'interdire et mettre les gens en garde contre sa pratique. Elle ressemble davantage aux opérations des magiciens et aux ruses diaboliques qu'à l'exorcisme religieux et au traitement exotérique.

Allah soit loué. Notre loi n'a laissé rien de ce qui comporte un intérêt pour les gens sans leur en faire une ample explication. Satan ne réussit à embarquer certains d'entre eux qu'en raison de leur ignorance et de leur engagement dans les innovations.

Il est bien permis d'utiliser la Liminaire dans l'exorcisme mais pas de la manière innovée sus indiquée.

Faire d'une chose une cause alors qu'Allah n'en a pas fait une cause ni religieusement ni souverainement (par décret) est une forme de chirk (associanisme). Un exemple en réside dans le cas de celui qui considère un état comme un singe de maladie ou de guérison ou de réussite ou d'échecen l'absence d'une relation religieuse ousensible quelconque allant dans ce sens.

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Faire d'une chose une cause alors qu'il n'est pas prouvée qu'elle soit ni religieusement ni sensiblement est une forme du chirk mineur. C'est par exemple le cas des amulettes et des colliers déclarés aptes à prévenir le mauvais œil et d'autres maux pareils car cela revient à désigner un moyen qu'Allah ne considère pas comme tel. Ce qui fait que l'auteur d'un tel acte s'associe à Allah dans la détermination des moyens. Extrait légèrement remanié de Madjmou' fatawa Ibn Outhaymine (10/787).

En somme, la méthode susmentionnée est une innovation condamnable. Elle ressemble plus aux stratagèmes des magiciens et charlatans. Pour connaître les symptômes de l'atteinte du mauvais œil, voir la réponse donnée à la question n° 125543. Et pour connaître les méthodes de prévention du mauvais œil et son traitement, se référer à la réponse donnée à la question n° 20954.

Allah le sait mieux.